



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 15 décembre 2023

### **CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE OULLINS-PIERRE-BÉNITE**

Par arrêté préfectoral, la Préfète du Rhône, **en application du Code général des collectivités territoriales**, acte la création de la commune nouvelle de « Oullins-Pierre-Bénite », faisant suite aux délibérations des conseils municipaux des communes de Oullins et Pierre-Bénite en date du 8 novembre 2023.

**La fusion entre ces deux communes contiguës prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Composée de plus de 37 800 habitants (source INSEE), la commune nouvelle aura pour chef-lieu l'Hôtel de Ville situé place Roger Salengro, 69600 OULLINS-PIERRE-BÉNITE.

**Jusqu'au renouvellement général en 2026 du conseil municipal**, constitué provisoirement de l'ensemble des membres des anciennes communes de Oullins et Pierre-Bénite, **les maires actuels deviennent de droit, maires délégués.**

La création de la commune nouvelle entraîne :

- le transfert des biens, droits et obligations des anciennes communes à la commune nouvelle,
- sa substitution dans toutes les délibérations et dans tous les actes, notamment financiers, pris par les anciennes communes,
- le rattachement de l'ensemble des personnels communaux des communes fusionnées à la commune nouvelle dans les mêmes conditions de statut et d'emploi,
- l'exécution des contrats dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

**Cabinet de la préfète de région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Benoît GAILLET  
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3<sup>ème</sup>

*En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82*



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69